

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné

6 février 2014 – 18h30

Salle de Conférence – Maison du Conseil Général

Ordre du jour

Séance n° 1 : SCoT

Approbation des comptes-rendus des Conseil syndicaux du 04/12/2013 et 12/12/2013

- Réponse du Conseil Syndical à une sollicitation pour le retrait de la délibération du 12/12/2013 : Valider l'intention de résilier le marché « Etudes, animation pour la révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné » et autoriser le Président à transiger.
- Tableau de bord SCoT

Séance n° 2 :

1ère partie : SYMBORD

- Débat d'Orientations Budgétaires 2014 du budget principal

2ème partie : CDRA

- Débat d'Orientations Budgétaires 2013 du budget annexe CDRA
- Tableaux de bord CDRA

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, BLEROT Georges, BON Bruno, BOUCHET Bernard, BRENIER Jean-Yves, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, LOUVET Didier, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, SBAFFE Jean-Louis, TESTE Pierre, TOURNIER Marcel

Suppléants : Monsieur BOUCHET supplée Monsieur MOYNE BRESSAND.

Pouvoirs : Monsieur BONNARD donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur BON, Monsieur DEZEMPTTE donne pourvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur GIMEL donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Monsieur PAVIET-SALOMON donne pouvoir à Monsieur SBAFFE.

Le Président ouvre la séance à 18h30 après validation du quorum.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur GINDRE est nommé secrétaire de séance. Il sera chargé de valider le compte-rendu de la réunion avant sa diffusion.

Approbation des comptes-rendus :

Les comptes-rendus des Conseil syndicaux du 04/12/2013 et 12/12/2013 sont approuvés à l'unanimité.

Séance n° 1 : SCoT

1. Réponse du Conseil Syndical à une sollicitation pour le retrait de la délibération du 12/12/2013

Monsieur Le Président explique aux membres du conseil qu'il s'agit d'une demande de retrait formulée en LRAR par un Vice-président du Syndicat Mixte (Monsieur J. ZAMBERNARDI).

En parallèle Monsieur ZAMBERNARDI a envoyé un mail aux membres du CS le 05/02/14 dans lequel il précise avoir déposé un recours auprès de Monsieur Le Préfet de l'Isère au cas où cette délibération ne serait pas retirée.

Monsieur Le Président revient sur les arguments développés par le requérant dans son courrier et y apporte réponse.

1. « pas eu suffisamment de débats préalables au sein du Bureau restreint du syndicat avant la présentation de cette délibération » :

- délibération de 2011 autorisant Le Président à signer le marché et à le mettre en œuvre. Le Président pourrait donc être le seul décisionnaire.
- Choix : dossier géré avec le Vice-président en charge du dossier et réunion préalable au conseil avec les 3 Présidents de Communauté de Communes. La décision finale est laissée au CS.

2. « pas eu de présentation satisfaisante des différentes alternatives au Conseil syndical du 12 décembre ce qui vous a conduit à proposer une délibération en méconnaissance des règles relatives aux marchés publics ».

- Sur ce qui relève de la présentation suffisante et du débat, il revient aux Conseillers d'en juger.
- En ce qui concerne le choix de la résiliation, il ne s'agit pas de méconnaissance des règles relatives aux marchés publics, mais bien d'un choix politique établi sur :
 - une analyse des circulaires relatives au contrat de transaction...
 - un contact avec la cellule d'information juridique aux acheteurs publics (CIJAP) de Lyon
 - le recueil d'expériences similaires d'autres structures porteuses de SCoT (inter scot)
 - le recueil d'expériences similaires rencontrées par certaines de nos Communautés de communes.

3. « la solution que vous avez soumise à délibération n'est pas la bonne au regard des textes réglementaires qui s'appliquent à ce marché. En effet il convient de résilier le marché aux torts du titulaire, la transaction ne s'appliquant pas à ce cas de figure. »

Selon notre analyse la transaction s'applique à notre cas.

- circulaire du 6 avril 2011 : « La transaction est un contrat écrit permettant de terminer une contestation née ou une contestation à naître...Les collectivités territoriales et les établissements publics locaux peuvent transiger librement... »
- Il est plus qu'envisageable que le groupement conteste la faute si le Syndicat Mixte résilie pour faute. Depuis le début, il y a un désaccord entre les deux parties sur l'écart entre les attendus du Syndicat Mixte et le travail fourni par le BE.
- Conséquence d'une contestation de la faute :
 - Cout de procédure.
 - Temps agent.
 - Le juge du contrat peut annuler une résiliation et ordonner la reprise des relations contractuelles ou octroyer une indemnité.
 - La demande d'annulation peut être assortie d'une demande de suspension de la résiliation
 - Peut-on relancer un marché dans ces conditions ? Quel retard dans la révision ?

4. « En réponse à mes lettres, vous m'indiquez qu'aucune décision n'a été prise. Il semblerait donc que vous soyez en pleine confusion puisque que vous n'avez même pas résilié le marché alors que vous avez convoqué en urgence le Conseil syndical le 12 décembre et que nous sommes le 17 janvier. »

La délibération en urgence portait sur la validation par le CS de l'intention de résilier le marché et sur l'autorisation de mener une transaction. Pour le moment le marché est suspendu.

Avec le succès ou l'échec de la transaction, nous pourrions résilier :

- soit pour faute (échec de la transaction)
- soit résiliation (à qualifier) couplée d'un contrat de transaction.

Dans tous les cas, la délibération du 12/12/13 prévoit que le Président reviendra devant le CS pour être autorisé à signer la transaction au regard des éléments essentiels du contrat à venir ou, en cas d'échec de la transaction, pour proposer une délibération sur le type de résiliation du marché et sa date d'effet.

5. « Or il y a urgence à le résilier, non pas sous la forme que vous avez soumise à délibération mais aux torts du titulaire notamment en application de l'article 31-2 du CCAG-PI « Le titulaire ne s'est pas acquitté de ses obligations dans les délais contractuels » (lors de votre présentation au Conseil, vous avez insisté sur le fait que ce qui devait être remis en 6 mois ne l'était pas encore après 12 mois) »

Le prestataire a remis les documents à temps, le retard pris relève de la non validation de la 1ère étape. Le prestataire est venu aux différentes convocations du Syndicat Mixte et a produit de nouvelles versions à chaque fois.

Après avoir exposé ces arguments, Monsieur Le Président laisse la parole à M. GINDRE (Vice-président en charge du dossier) qui confirme que l'urgence du Syndicat Mixte est de produire un document de révision de SCoT fiable et intelligent et que le temps des élus doit y être consacré. Le choix de la procédure a été fait avec sérieux et les choses ont été analysées.

Monsieur RIVAL regrette l'absence de M. ZAMBERNARDI et précise :

- que les élus de par leurs fonctions et leurs compétences ont des connaissances et des expériences sérieuses en matière de marchés publics et qu'ils sont « capables »,
- que les exposés du conseil du 12/12/13 étaient suffisants et la solution proposée était cohérente,
- que la décision prise est une décision collective et que par conséquent doit s'appliquer une « solidarité » entre élus,
- que le temps des élus doit être consacré au fond du dossier, à savoir ici la révision du SCoT.

Monsieur RIVAL invite les élus à délibérer.

Monsieur Le Président demande s'il y a des remarques et des questions supplémentaires.

Il soumet à délibération la décision suivante :

- Maintien de la délibération du 12/12/2013.
- Transmission de la décision au requérant.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Objet : Réponse du Conseil Syndical à une sollicitation de retrait de la délibération du 12/12/2013

Monsieur Le Président explique qu'en date du 17/01/2014, par courrier recommandé avec accusé de réception, Monsieur J. ZAMBERNARDI (Vice-président au Syndicat Mixte) a demandé le retrait de la délibération du Conseil Syndical du 12/12/13 relative à la validation de l'intention de résilier le marché « Etudes, animation pour la révision du SCoT de la Boucle du Rhône en Dauphiné » et à l'autorisation accordée au Président pour mener une transaction.

Monsieur Le Président revient sur les arguments exposés par le requérant et y apporte réponse.

Après en avoir débattu, le Conseil Syndical décide :

- de maintenir la délibération du 12/12/2013
- d'en informer le requérant.

Adopte à 31 voix pour, 0 contre, 0 abstention

2. Tableau de bord SCoT

Point révision SCoT :

Nadège Abon présente le tableau de bord suivant dont l'objectif est clair : produire, partager et valider un diagnostic avant mars 2014. C'est pourquoi le calendrier proposé est chargé.

Du 1er janvier au 10 février : Reprise et fiabilisation du diagnostic par l'Agence en collaboration avec le Syndicat Mixte.

Du 10 au 18 février : Aller-retour sur cette version Syndicat Mixte / Agence avant validation en interne.

20/02 à 17h30 : Comité de pilotage dont l'objectif est de valider que le diagnostic est suffisamment abouti et fiable avant présentation auprès de Maires du territoire. (Transmission le 18/02 du diagnostic aux membres du Copil)

25/02 à 17h30 : Conférence des Maires et Conseil Syndical

Etait initialement prévus une conférence des Maires le 25/02/14 et un CS le 28/02/2014. Les élus souhaitent que ces 2 instances soient rassemblées car les membres du conseil seront capables de valider le diagnostic suite à sa présentation même si quelques remarques ou compléments sont formulés.

Point transaction :

13/01 : Réception d'une proposition du BE

16/01 : Contreproposition du Syndicat Mixte

29/01 : Proposition n°2 du groupement

Tableau de bord SCoT

Avis rendus sur les PLU arrêtés par le Bureau Syndical : Chavanoz (11/12/2013) > avis favorable

Réunions PLU : Charvieu-Chavagnieux, Morestel, Saint Sorlin de Morestel, Saint Victor de Morestel, Vézeronce-Curtin

Participation réunions publiques PLU : Annoisin-Châtelans et Saint Romain de Jalionas

Assistance conseil aux communes :

Pont de Chérucy : secteur du Lac

Montalieu-Vercieu : réflexions centre ville

Tignieu-Jamezieu : densification

Projets métropolitains :

Plaine Saint-Exupéry : séminaire acteurs du territoire

Région Urbaine de Lyon (RUL) : stratégie foncière pour la logistique

Prolongation T3 (COPIL final)

Participation à l'assemblée plénière du CLD (présentation SCoT et calendrier révision)

Séance n° 2 : Débats d'Orientations Budgétaires

1 Débat d'Orientations Budgétaires 2014 – Budget principal du Syndicat Mixte

Pour les établissements publics de coopération intercommunale et groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants (art. L.5211-36 du CGCT), l'examen du budget doit être précédé d'un débat de l'assemblée délibérante sur les orientations budgétaires dans les 2 mois qui précède son vote du budget.

Ce débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire ne présente pas de caractère décisionnel, il vise à éclairer le vote des membres de l'assemblée délibérante.

Monsieur MENUET propose les principes de gestion budgétaire du Syndicat Mixte suivants :

- Le budget doit respecter la répartition des compétences du Syndicat Mixte :
 - Dans une compétence, chaque adhérent au syndicat mixte doit contribuer à la compétence à laquelle il adhère
 - Réciproquement si un adhérent au syndicat mixte ne contribue pas à la compétence, il ne peut bénéficier des services.
- Le budget reste donc structuré en un budget principal lié au fonctionnement de la structure et à la compétence SCOT et en un budget annexe lié à la compétence CDRA
- Les budgets principal et annexe sont établis au plus juste afin de limiter l'appel de cotisation auprès des structures adhérentes
- Les cotisations 2014 seront établies au plus juste
- Sur le budget CDRA : pour les recettes du Conseil Général et de la Région Rhône Alpes, encaissement en 2014 de 50 % des subventions prévues sur l'année 2014 + solde de l'année 2013

Les conseillers syndicaux valident ces principes de gestion.

Pour le budget principal, principales propositions d'orientations budgétaires validées :

Dépenses d'investissement

Inscription des dépenses liées à la révision du SCoT : fin de la phase 1 (diagnostic) et lancement de la phase 2 (PADD)

Recettes de fonctionnement

- les subventions pour la révision du SCoT :
 - la probabilité d'une subvention de l'Etat (DGD) dont le montant est inconnu : inscription de 13 000 € en recettes de fonctionnement (compte 746 validé avec la Trésorerie)

METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS :

➔ Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2010

Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subvention sur le budget CDRA

Budget SYMBORD 2013 : HYPOTHESE POP = 87 146 habitants (DGF 2013)

186 492 € à financer / Cotisation : $186\,492 / 87\,146 = 2.14$ €/hab.

Rappel années antérieures :

2010 : 2,00 €
2011 : 1,90 €
2012 : 1,80 €
2013 : 2,00 €

FONCTIONNEMENT	BP 2013	OB 2014	Orientations
011 - Charges à caractère général	109 450	105 600	Stable : répartition des charges de structure à 50% par budget ; maintien des dépenses de communication et des adhésions (Agence d'Urbanisme de Lyon, Fédération Nationale des SCoT, Inter Scot)
012 - Charges de personnel	100 500	104 860	stable
022 - Dépenses imprévues	1 787	2 354	compte d'équilibre sans réalisation
023 - Virement à la section d'investissement	11 170	25 029	compte d'équilibre sans réalisation
042 - Dotations aux amortissements	25 989	28 365	amortissements des immobilisations
65 - Autres charges gestion courante	63 400	44 400	Baisse * maintien des indemnités des élus et cotisations de retraite des élus *maintien budget pour l'étude du CG38 sur la faisabilité du prolongement du T3, (finie mais pas facturée.) *Abandon : programme partenarial Agence Urbanisme de Lyon car affecté en investissement (révision SCoT)
67 - Charges exceptionnelles			intérêts moratoires
TOTAL DEPENSES	312 296	310 608	stable
002 - Résultat 2013 reporté (excédent)	85 358	57 849	baisse résultat 2013 à valider avec la Trésorerie
74 - Dotations et participations	181 145	199 492	cotisations des adhérents en hausse : - petite hausse des charges fixes - baisse du report - révision du SCOT - absence de subvention pour la révision du SCoT (provision DGD Etat 13 K€)
75 - Autres produits de gestion courante	45 793	53 267	reversement du budget annexe pour les frais de structure en hausse (50% charges de structure)
TOTAL RECETTES	312 296	310 608	stable

INVESTISSEMENT	BP 2013	OB 2014	Orientations
001 - Résultat 2013 reporté (déficit)			néant (clôture du budget 2013 excédentaire)
020 - Dépenses imprévues			compte d'équilibre sans réalisation
20 - Immobilisations incorporelles	96 000	93 000	Stable : études d'investissement : révision du SCoT : fin phase 1 (programme partenarial agence d'urbanisme + fin de marché), phase 2 (PADD) + Avis attribution prochain marché
21 - Immobilisations corporelles	2 000	0	baisse : équipement de la structure
TOTAL DEPENSES	98 000	93 000	
001 - résultat 2013 reporté (excédent)	60 438	39 229	stabilité du résultat, à valider avec la Trésorerie
021 - Virement de la section de fonctionnement	11 170	25 029	compte d'équilibre sans réalisation
040 - Dotations aux amortissements	25 989	28 365	amortissements des immobilisations
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	403	377	FCTVA
13 - Subventions	0	0	
TOTAL RECETTES	98 000	93 000	

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2014 :

Budget principal SYMBORD 2014

- Fonctionnement : 310 608 € (rappel 2013 : 312 296 €)
- Investissement : 93 000 € (rappel 2012 : 98 000 €)

Objet : Débat d'orientations budgétaires 2014 du Syndicat Mixte (budget principal et budget annexe)

Vu les dispositions de la loi du 6 février 1992,

Considérant que le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné contient au moins une commune de 3 500 habitants et plus,

Il convient d'organiser un débat d'orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue une étape importante dans le cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Si l'action des collectivités locales est principalement conditionnée par le vote de leur budget annuel, leur cycle budgétaire est rythmé par la prise de nombreuses décisions. Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue la première étape de ce cycle budgétaire annuel.

Les objectifs du D.O.B. :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité,

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Les obligations légales du D.O.B. :

Le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que l'examen du budget primitif (TA Versailles, 16 mars 2001, Commune de Lisses).

Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération (sans vote) afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le détail est précisé dans la note jointe.

2^{ème} PARTIE : CDRA

Présents : Mesdames, Messieurs, ALLANDRIEU Jean, BLERIOT Georges, BON Bruno, BOUCHET Bernard, BRENIER Jean-Yves, BUHAGIAR Jean-Claude, CHAMPIER Jean-Claude, CHAPIT Didier, CHEVROT Gilbert, DAVRIEUX Roger, DESCAMPS Gil, GENTIL Yves, GINDRE Bruno, GIROUD Christian, HOTE Daniel, JOANNON Gérald, LAJOIE Michel, LOUVET Didier, MENUET Serge, MOLINA Adolphe, MORNEY Roger, RIVAL Christian, ROUX Elisabeth, SBAFFE Jean-Louis, TESTE Pierre, TOURNIER Marcel.

Suppléants : Monsieur BOUCHET supplée Monsieur MOYNE BRESSAND.

Pouvoirs : Monsieur BONNARD donne pouvoir à Monsieur BUHAGIAR, Monsieur DAVRIEUX donne pouvoir à Monsieur BON, Monsieur DEZEMPTTE donne pouvoir à Monsieur JOANNON, Monsieur GIMEL donne pouvoir à Monsieur CHEVROT, Monsieur PAVIET-SALOMON donne pouvoir à Monsieur SBAFFE.

Le Président valide le quorum et ouvre la 2^{ème} partie de la séance à 19h00.

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2013 – Budget annexe CDRA

Monsieur MENUET présente les orientations budgétaires.

Pour le budget annexe CDRA

L'année 2014 sera la dernière année de mise en œuvre du CDRA.

Pendant 6 ans les cotisations versées par les collectivités adhérentes ont permis de financer les actions transversales du contrat. Un bilan financier sera réalisé en début d'année prochaine.

Comme convenu en début de CDRA l'excédent pourra être redistribué aux collectivités adhérentes.

A partir de 2015 ce budget annexe sera consacré au futur CDDRA 2015-2021.

METHODE DE CALCUL DES COTISATIONS :

→ **Pas d'évolution de la méthode de calcul validée en 2010**

Charges du poste de chef de projet SCOT sur le budget principal et subvention sur le budget CDRA

Budget CDRA 2014 : HYPOTHESE POP = 73 777 habitants (DGF 2013)

169 687 € à financer / Cotisation : 169 687/ 73 777= 2.30 €/hab.

Rappel années antérieures :

2010 : 2,78 €

2011 : 2,74 €

2012 : 2,69 €

2013 : 2,55 €

FONCTIONNEMENT	BP 2013	OB 2014	Commentaires
011 - Charges à caractère général	107 792	104 267	Répartition des charges de structure à 50% par budget
012 - Charges de personnel	139 000	155 600	Remplacement congé maternité
022 - Dépenses imprévues	42 000	0	Compte d'équilibre sans réalisation
023 - Virement à la section d'investissement	28 702	12 468	Compte d'équilibre
042 - Dotations aux amortissements	45 286	44 877	Amortissements des immobilisations
65 - Autres charges gestion courante	330 725	271 865	Actions transversales du CDRA
TOTAL DEPENSES	693 505	589 077	
002 - Résultat 2012 reporté (excédent)	264 694	182 890	résultat 2013 excédentaire en baisse, à valider avec la Trésorerie
74 - Dotations et participations	387 110	366 487	- cotisations des adhérents : proposition d'une baisse de la cotisation à 2.30 € / hab. (169 K€) - subventions de la Région Rhône Alpes et du Conseil Général de l'Isère pour les actions transversales du CDRA
75 - Autres produits de gestion courante	14 000	12 000	reversement de frais du budget principal au budget annexe
042 - Dotations aux amortissements	27 701	27 700	Reprises sur subventions perçues
TOTAL RECETTES	693 505	589 077	

INVESTISSEMENT	BP 2013	OB 2014	Commentaires
001 - Résultat 2013 reporté (déficit)	0	0	néant (clôture du budget 2013 excédentaire)
020 - Dépenses imprévues	5 000		compte d'équilibre sans réalisation
040 - Dotations aux amortissements	27 701	27 700	Reprises sur subvention perçues
20 - Immobilisations incorporelles	13 000	7 000	études d'investissement : valorisation du patrimoine
21 - Immobilisations corporelles	2 000	0	équipement de la structure
23 - Immobilisations en cours (travaux)	104 000	151 100	travaux de valorisation du patrimoine
TOTAL DEPENSES	151 701	185 800	
001 - Résultat 2013 reporté (excédent)	40 813	22 105	clôture du budget 2013 excédentaire en baisse, à valider avec la Trésorerie
021 - Virement de la section de fonctionnement	28 702	12 468	compte d'équilibre
040 - Dotations aux amortissements	45 286	44 877	amortissements des immobilisations
10 - Dotation, Fonds divers et réserves	100	0	FCTVA en baisse (investissements réalisés en 2011)
13 - Subventions	36 800	106 350	subventions Région Rhône Alpes + CG38 pour les actions d'investissement du CDRA
TOTAL RECETTES	151 701	185 800	

PROPOSITIONS BUDGETAIRES 2014 :

Budget annexe CDRA 2014

- Fonctionnement : 589 077 € (rappel 2013 : 693 505 €)
- Investissement : 185 800 € (rappel 2013 : 151 701 €)

Monsieur MENUET conclut ce débat d'orientations budgétaires en proposant une délibération sans vote.

4. Tableau de bord CDRA

Ms GIROUD et CLEUX présentent le tableau de bord

Ordre du jour du Comité de pilotage CDRA du 13 janvier 2014 – Morestel

CDDRA

- ▶ Présentation mission ARGOS / BLEZAT Consulting
- ▶ Echanges sur l'évaluation du CDRA

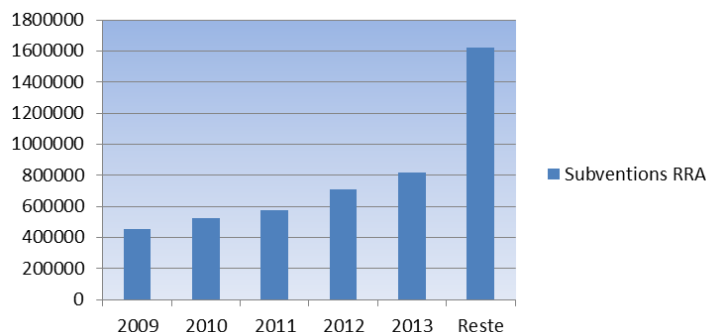
CDRA

- ▶ Bilan CDRA de l'année 2013
- ▶ Dossiers à engager

Calendrier étude et dates des comités de pilotage 2014 :

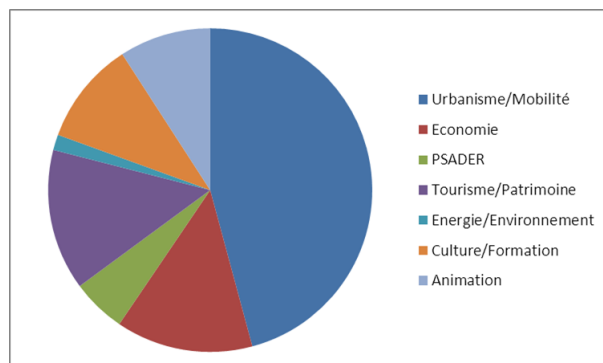
24 février	Evaluation
16 juin	Diagnostic
8 septembre	Enjeux
29 septembre	Stratégie
3 novembre	Plan d'actions
15 décembre	Plan d'actions (fiches définitives)

Nombre de comité de pilotage : **6**
Nombre de dossiers engagés : **54 (41 en 2009 - 39 en 2010 – 61 en 2011 – 64 en 2012)**
Dépenses engagées : **2 462 477 €**
Montant de subventions engagées :
Région : **818 476 € de subvention** (taux moyen 33 %)
Montant moyen de subvention régionale par dossier : **15 156 € de subvention en moyenne par dossier**
Département : **64 076 € de subvention** (taux moyen 2.6 % - hors dotation territoriale)
Reste **1 619 000 €** de subvention régionale à engager en 1 an (34 % du contrat)



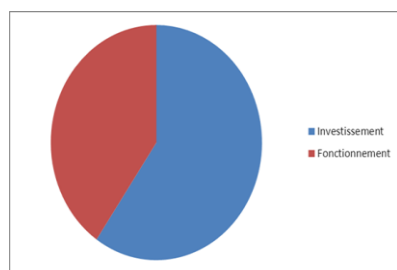
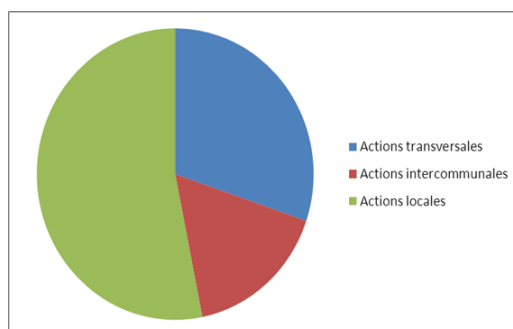
Répartition des subventions par thème : (en montant de subvention régionale engagée)

Thème	Montant engagé	Nombre dossiers
Urbanisme/Mobilité	374 952	11
Economie	111 889	4
PSADER	44 332	6
Tourisme/Patrimoine	115 441	19
Energie/Environnement	12 668	2
Culture/Social	84 489	10
Animation	74 705	2
TOTAL	707 797	54



Répartition des subventions par maître d'ouvrage : (en montant de subvention régionale engagée)

Maître d'ouvrage	Montant engagé	Nombre de dossiers
Actions transversales	247 261	18
Actions intercommunales	136 274	12
Actions locales	434 941	24



Dossiers engagés (13 janvier 2014) :

4-4 Délocalisation de bâtiment d'exploitation	GAEC du Dauphiné	20 000
4-5 Création et entretien de deux mares	CC Isle Crémieu	4 000
5-1 Aménagement d'une boucle locale Les Avenières	CC Pays des Couleurs	49 959
6-1 Evaluation Action mobilité	Agence de mobilité Nord Isère	5 549
7-2 Programme animations AGEDEN 2014	SYMBORD	11 242
8-3 Requalification Zone industrielle Morestel	CC Pays des Couleurs	50 000
11-1 Promotion ACABRED 2014	ACABRED	12 909

Le Président clôt la séance à 19h30 et remercie les personnes présentes

PROCHAINE REUNION DU SYMBORD : **Conseil Syndical**

le Jeudi 20 février 2013 à 18h30 Salle de conférence du Conseil Général à Crémieu